
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19 h
Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU
3 NOVEMBRE 2015.**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau désire souligner les 35 années d'ancienneté de l'agent Levasseur, policier au poste de quartier 49 du SPVM. Elle désire le remercier pour le travail accompli tout au long de ces années.

Madame Rouleau désire dénoncer les nombreux actes de vandalisme survenus récemment dans les différents parcs et espaces publics de l'arrondissement. Elle rappelle que les auteurs de ces méfaits seront poursuivis au criminel et que l'arrondissement appliquera la politique « tolérance zéro » à l'égard de tels actes.

Madame Rouleau souligne l'initiative citoyenne pour la réutilisation de trois troncs d'arbres au parc du Bout-de-l'île comme œuvre d'art public et mentionne que cette réalisation est l'œuvre de l'artiste Jean-Robert Drouillard.

Madame Rouleau dresse le bilan politique de mi-mandat à la tête de l'arrondissement et en mentionne les points saillants.

CA15 30 11 0315

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE prendre acte des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2015.

ADOPTÉ

10.03

CA15 30 12 0314

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Trois interventions de citoyens concernant la lettre qu'ils ont reçue relativement à l'empiétement de leur propriété sur celle de la Ville.

Deux citoyens se sont plaints du bruit excessif dans certaines zones commerciales jouxtant leur propriété résidentielle (activité de sciage et d'entreposage de bois) et demandent l'intervention de l'arrondissement afin de rétablir la quiétude dans leur secteur.

Un citoyen a demandé un suivi concernant une intervention antérieure, relativement à l'établissement d'une application permettant aux employés d'identifier à l'avance la venue des cantines mobiles. Cette application aurait pour but de remplacer l'utilisation de sirènes d'annonce qui dérange les voisins.

Une citoyenne désire remercier le Conseil pour la soirée organisée en l'honneur des bénévoles de l'arrondissement.

Un citoyen a félicité le Conseil pour l'installation de mobilier de parc et demande à ce que les sentiers piétonniers soient déneigés en période hivernale.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque élu dresse son bilan politique de mi-mandat comme membre du Conseil d'arrondissement et en mentionne les points saillants.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Un citoyen dépose séance tenante une lettre sollicitant un délai suite à une demande qui lui a été envoyée par l'arrondissement.

Monsieur Gilles Deziel, conseiller d'arrondissement, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

CA15 30 11 0316

OCTROI - CONTRAT - NIP PAYSAGE - ACQUISITION - SERVICES PROFESSIONNELS - PROJET DE DESIGN - MISE EN VALEUR DES ATTRAITS ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO-DGP15-07 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme NIP Paysage au montant de 61 124,16 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de services professionnels pour le Projet de design pour la mise en valeur des attraits et de la transformation du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 61 124,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro PRO-DGP-15-07 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1151163023

CA15 30 11 0317

MODIFICATION - CONTRAT - AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES EN INGÉNIERIE, CIVIL ET - PROJET D'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT PUBLIC ET DES AMÉNAGEMENTS PÉRIPHÉRIQUES - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - AUGMENTATION - VALEUR TOTALE DU CONTRAT - AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 27 825,45 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la firme AXOR Experts Conseils inc., et augmentation de la valeur totale du contrat soit de 136 267,80 \$ à 164 093,25 \$ taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires en ingénierie, civil et électrique dans le cadre du projet d'aménagement des aires de stationnement public et des aménagements périphériques dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1151163022

CA15 30 11 0318

PROJET WI-FI - CERTAINS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT - MODIFICATION - RÉSOLUTION NUMÉRO CA15 30 07 0193 - AUTORISATION - DÉPENSE - FRAIS DE CONNEXION - LICENCES, MODIFICATION DU MONTANT DE LA CONTREPARTIE VERSÉE À L'ORGANISME ÎLE SANS FIL (OBNL) - PHASE 1 - OCTROI - CONTRAT - RÉALISATION - PHASE 2

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 juillet 2015 le conseil d'arrondissement a décrété une dépense totale maximale de 150 000 \$ taxes incluses pour le déploiement de solutions d'accès Internet sans fil dans certains lieux publics de l'arrondissement, tel qu'il appert de la résolution numéro CA15 30 07 0193;

CONSIDÉRANT qu'à cette même occasion, le Conseil a accordé un contrat de 80 431 \$ de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Île Sans Fil pour la phase 1 de l'implantation d'un réseau sans fil de type Wi-Fi dans certains parcs et piscines de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que les montants mentionnés dans ladite résolution n'incluent pas les montants alloués pour les frais de connexion et de licences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin de corriger la situation;

CONSIDÉRANT que, d'autre part, le temps est venu de procéder au déploiement de la phase 2 du projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA15 3007 0193 comme suit :

D'autoriser un montant de 32 400 \$ dans les frais d'opération annuels pour couvrir les frais de connexion et de licences, en plus du montant d'investissement de 150 000 \$ (PTI) déjà autorisé, lequel demeure inchangé;

DE modifier la mention de contrepartie du contrat octroyé à l'organisme *Île sans fil* pour la phase 1, afin qu'elle soit de 96 452 \$ au lieu de 80 431 \$, et ce, afin de tenir compte du coût des frais de connexion et de licence, par ailleurs prévu initialement dans la proposition de l'organisme;

Concernant le déploiement de la phase 2 du projet :

D'octroyer un contrat à *Île sans fil* (OBNL) d'un montant de 56 984 \$, frais de connexion, licences et taxes incluses, conformément à l'offre de services produite au soutien du dossier décisionnel Addenda;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1154230006

CA15 30 11 0319

RENOUVELLEMENT - BAIL -IMMEUBLES CAROSIELLI INC. - 8595, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - DEUX (2) MOIS, DU 1^{ER} NOVEMBRE 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015 - (BÂTIMENT 8121)

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver le Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la firme Les immeubles Carosielli inc., des locaux de 557,42 m² au 2^e étage (locaux 201 et 206) de l'immeuble situé au 8595, boulevard Maurice-Duplessis pour une période de deux (2) mois, soit du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015, moyennant un loyer total de 25 782,88 \$ taxes incluses (Bâtiment 8121);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1155941013

CA15 30 11 0320

APPROBATION - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - FONDATION DES HÉROS DE TOUS LES JOURS - GRATUITÉ DE PRÊT DE MATÉRIEL - TOURNOI DE BALLE-MOLLE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention non-récurrente à la Fondation des héros de tous les jours, sous la forme de gratuité de prêt de matériel pour l'organisation de son tournoi de balle-molle tenu le 19 septembre 2015.

ADOPTÉ

20.05 1151209003

CA15 30 11 0321

RECONDUCTION - ENTENTE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ANNÉE 2016 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - CONVENTION 2012-2015 - RÉSOLUTION NUMÉRO CA12 30 12 0426 - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE DANS LES ARRONDISSEMENTS (TANDEM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la reconduction de la convention avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2016;

D'octroyer une contribution financière de 174 288 \$ pour l'année 2016 pour le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

D'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 3 406 \$, pour l'année 2015, à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.06 1121312004

CA15 30 11 0322

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, EST DE MONTRÉAL (ASPEM) - ORGANISATION - ACTIVITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ à l'Association de la Sclérose en Plaques, Est de Montréal (ASPEM) pour son Quille-O-Thon 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1154860015

CA15 30 11 0323

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 septembre 2015.

ADOPTÉ

30.02

CA15 30 11 0324

PRENDRE ACTE - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de septembre 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 29 août au 25 septembre 2015, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de septembre 2015 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de septembre 2015.

ADOPTÉ

30.03 1154230009

CA15 30 11 0325

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E131 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E131 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le Programme de remplacement de véhicules ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.01 1151610010

CA15 30 11 0326

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E132 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE » (TRAVAUX EN RÉGIE)

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E132 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.02 1151610009

CA15 30 11 0327

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E133 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E133 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.03 1154230010

CA15 30 11 0328

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E134 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE MISE EN VALEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES »

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation de projets de mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.04 1156239006

CA15 30 11 0329

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E135, INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 385 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E135 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 385 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.05 1152726031

CA15 30 11 0330

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E136 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS »

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E136 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de terrains ».

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.06 1151528007

CA15 30 11 0331

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E137 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MAISON DE LA CULTURE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E137 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.07 1156239007

CA15 30 11 0332

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E138 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 270 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E138 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 270 000 \$ pour la réalisation de divers travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.08 1156239008

CA15 30 11 0333

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E139 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 250 000 \$ pour la réalisation de divers travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.09 1156239009

CA15 30 11 0334

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E140, INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE »

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E140 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.10 1152726032

CA15 30 11 0335

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E141 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E141 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le programme de réaménagement de rues ».

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.11 1152726033

CA15 30 11 0336

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E142 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION »

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E142 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'apaisement de la circulation ».

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.12 1152726034

CA15 30 11 0337

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E143 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICE »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E143 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le Programme de protection des cours de service ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.13 1156239010

CA15 30 11 0338

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E144 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN »

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E144 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain ».

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.14 1151610011

CA15 30 11 0339

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E145 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement d'emprunt numéro RCA15-E145 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de protection des bâtiments ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.15 1153163007

CA15 30 11 0340

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RCA15-30071 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2016) »

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA15-30071 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2016) ».

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.16 1154860013

CA15 30 11 0341

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-023 CRÉANT LA ZONE 593 À MÊME DE LA ZONE 538, AFIN NOTAMMENT D'Y AUTORISER L'USAGE "I.2 INDUSTRIE MOYENNE" ET LE MODE D'IMPLANTATION JUMELÉ, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-023 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à autoriser l'usage « I.2 – industrie moyenne » et le mode d'implantation jumelé pour une partie de la zone 538 en y créant la zone 593. ».

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

40.17 1150826007

CA15 30 11 0342

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-023 CRÉANT LA ZONE 593 À MÊME DE LA ZONE 538, AFIN NOTAMMENT D'Y AUTORISER L'USAGE "I.2 INDUSTRIE MOYENNE" ET LE MODE D'IMPLANTATION JUMELÉ, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-023 créant la zone 593 à même de la zone 538, afin notamment d'y autoriser l'usage "I.2 Industrie moyenne" et le mode d'implantation jumelé, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 novembre 2015, au Centre Roussin, salle 108, à 18 h 30, à Montréal.

ADOPTÉ

40.17 1150826007

CA15 30 11 0343

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-104, INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DE L'USAGE " ANIMAUX DOMESTIQUES, SAUF GARDE ET DRESSAGE " DANS UN BÂTIMENT COMMERCIAL, SITUÉ AU 13990, RUE DE MONTIGNY, SUR LE LOT 1 156 595 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-104, intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'usage " animaux domestiques, sauf garde et dressage " dans un bâtiment commercial, situé au 13990, rue de Montigny, sur le lot 1 156 595 -District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 novembre 2015, au Centre Roussin, salle 108, à 18 h 30, à Montréal.

ADOPTÉ

40.18 1155270005

CA15 30 11 0344

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-103 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE COUR AVANT PRÉVU AUX 9030-9056, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LES LOTS 1 075 272 À 1 075 275, DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel que modifié), lequel autorise le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier qui déroge à l'une ou l'autre des dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le requérant a fait une demande afin de permettre l'implantation d'une aire de stationnement de six cases à l'intérieur d'une cour avant, en façade d'un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 1^{er} septembre 2015 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 6 octobre 2015 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue par le secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-103 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant prévu aux 9030-9056, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots 1 075 272 à 1 075 275, district de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.19 1156425006

CA15 30 11 0345

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30070 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2016) », POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA15-30070 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016) », pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.20 1150448008

CA15 30 11 0346

DÉROGATIONS MINEURES -11840, RUE NOTRE-DAME EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 octobre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant à l'article 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au niveau maximal du rez-de-chaussée d'une partie du bâtiment résidentiel prévu au 11840, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté portant le numéro 5 617 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le *plan global des fondations et coupe globale* préparé par l'architecte, madame Stéphanie St-Marseille, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 2 octobre 2015, à savoir :

DE permettre la construction d'un bâtiment de 19 logements dont une partie du rez-de-chaussée (unités 10 à 13 inclusivement) est situé à 2,50 mètres au-dessus du niveau de référence plutôt qu'à un maximum de 2,00 mètres (article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) ;

Permettre la construction d'un bâtiment de 19 logements dont une partie du rez-de-chaussée (unités 14 à 19 inclusivement) est situé à 3,00 mètres au-dessus du niveau de référence plutôt qu'à un maximum de 2,00 mètres (article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.21 1153469018

CA15 30 11 0347

PIIA - 9030-9056, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'aménagement du terrain pour un bâtiment commercial sis aux 9030-9056, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots 1 075 272 à 1 075 275, District de Rivière-des-Prairies.

Les aménagements du terrain sont illustrés sur le plan « Aménagements extérieurs » estampillé par la Direction du développement du territoire et des services techniques, en date du 2 octobre 2015.

ADOPTÉ

40.22 1156425008

CA15 30 11 0348

PIIA - 11840, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les PIIA conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à

l'apparence, aux matériaux de parement extérieur, à l'implantation et à l'aménagement du terrain pour un projet résidentiel projeté au 11840, rue Notre-Dame Est, sur le lot projeté portant le numéro 5 617 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'il est illustré sur les perspectives et les plans d'aménagement paysager soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 2 octobre 2015, de même que sur le *plan projet d'implantation pour demande de permis* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, minute 28624, en date du 6 octobre 2015.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

| Matériau | Élément architectural | Compagnie | Couleur / Modèle |
|-----------------------|---|-----------|----------------------------------|
| Brique | Murs extérieurs | Transpavé | Noir ETX / Urbanika |
| Revêtement de bois | Murs extérieurs | Maibec | Muskota Brown 053 / Urban Series |
| Acrylique | Murs extérieurs | Adex | Gris pâle |
| Déclin d'aluminium | Murs extérieurs, Murs d'intimité sur les terrasses | Gentek | Couleur Bois torréfié |
| Revêtement métallique | Solins | ----- | Noir |
| Acier | Linteau, colonne tubulaire carré | ----- | Noir |
| Aluminium | Fascias | Gentek | Noir |
| | Soffites, cadrages, portes et fenêtres, garde-corps | ----- | Noir |
| Panneaux de verre | Garde-corps | ----- | Noir |
| Membrane élastomère | Toits | ----- | Couleur pâle |

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés en lieu et place de ceux mentionnés plus haut.

ADOPTÉ

40.23 1153469017

CA15 30 11 0349

PIIA - 12123-12129, RUE VICTORIA

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 octobre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'architecture et à l'aménagement extérieur pour un bâtiment commercial et résidentiel situé aux 12123-12129, rue Victoria, sur le lot 1 260 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. L'architecture est illustrée sur le plan Modifications façade estampillé par la Direction du développement du territoire et des services techniques, en date du 8 octobre 2015.

Les aménagements extérieurs sont illustrés sur le plan « Aménagements extérieurs » estampillé par la Direction du développement du territoire et des services techniques, en date du 8 octobre 2015.

ADOPTÉ

40.24 1156425009

CA15 30 11 0350

PIIA - TERRAIN SITUÉ AU NORD-EST DE L'INTERSECTION DE LA RUE SHERBROOKE EST ET DE LA 81^E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 octobre 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans concernant deux opérations cadastrales pour le terrain situé au nord-est de l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de la 81e avenue, relativement aux demandes d'opérations cadastrales 2153971016 et 2153971017 - District de la Pointe-aux-Prairies. Le tout, tel qu'illustré sur les plans cadastraux parcellaires, préparés par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sylvain Lebel, le premier en date du 17 décembre 2012, minute 10692 et le second en date du 2 juillet 2014, minute 11926.

ADOPTÉ

40.25 1150826006

CA15 30 11 0351

PIIA - AMENDEMENT - RÉSOLUTION CA15 30 07 0213 - PROJET RÉSIDENTIEL PROJETÉ SUR LA RUE NOTRE-DAME EST, EN FACE DE LA 7E AVENUE, SUR LES LOTS NUMÉROS 1 092 529, 1 092 530 ET 1 092 531

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 octobre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA15 30 07 0213, adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 juillet 2015, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les PIIA conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du plan relatif à l'opération cadastrale pour un projet résidentiel projeté sur la rue Notre-Dame Est, en face de la 7^e Avenue, sur les lots numéros 1 092 529, 1 092 530 et 1 092 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'il est illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, minute 27695, en date du 6 novembre 2014. Les lots numéros 1 092 529, 1 092 530 et 1 092 531 seront remplacés par les lots projetés portant les numéros 5 617 273, 5 617 274 et 5 713 778, le lot projeté portant le numéro 5 713 778 est cédé gratuitement à la ville de Montréal tenant lieu de cession pour fins de parc conformément à l'article 3, paragraphe 1 du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065);

Une servitude de passage en faveur de la Ville de Montréal et du public sera consignée avant l'émission du permis de lotissement.

ADOPTÉ

40.26 1153469019

CA15 30 11 0352

APPROBATION - TABLEAU AMENDÉ - AJOUT - PANNEAU - SITE DE LA PLAGE DE L'EST

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE modifier la résolution numéro CA15 3007 0218, adoptée lors de la séance du 7 juillet 2015, de façon à remplacer l'annexe A intitulée « Tableau des panneaux publicitaires », par celui en pièce jointe et confirmer que l'ordonnance qui y est prévue est applicable aux lieux figurant au document faisant l'objet du remplacement.

ADOPTÉ

40.27 1151528004

CA15 30 11 0353

TITULARISATION - EMPLOYÉE AUXILIAIRE COL BLEU, MATRICULE 005371800 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'une employée auxiliaire col bleu, Madame Caroline Scheffer, matricule 005371800, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'une employée titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1152700008

CA15 30 11 0354

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De procéder à la désignation de Monsieur le conseiller Richard Guay, président, au sein du comité consultatif d'urbanisme l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017.

ADOPTÉ

51.01 1153971002

CA15 30 11 0355

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De désigner Madame Suzanne Décarie, conseillère de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de quatre (4) mois, à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

ADOPTÉ

51.02 1154860014

CA15 30 11 0356

ADOPTION - PLAN D'URGENCE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES 2015

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le plan d'urgence, de relève et de mission de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le plan déposé aujourd'hui abroge celui qui avait été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2014 (Résolution: CA14 30 11 0399).

ADOPTÉ

70.01 1156239005

CA15 30 11 0357

LEVÉE - SÉANCE

À 20 H 46

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DATÉ DU 25 NOVEMBRE 2015**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 25 novembre 2015

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1155270005**;

EN CONSÉQUENCE, l'erreur cléricale ci-après décrite se trouvant dans le dossier décisionnel est corrigée de la façon suivante :

Les mots se lisant comme suit :

« latérale droite »;

auraient dû se lire et sont remplacés par :

« latérale gauche »;

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 25^e jour du mois de novembre 2015.

M^e Alain Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015.